Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025107B-DE

Retiers

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 DÉCEMBRE 2025

Date de Convocation : 02/12/2025

Mise en ligne le 09/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 08 décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme PÉRON, M. AUBIN, M. DOUARD, M. LECELLIER

POUVOIRS : Mme PÉRON donne pouvoir à M. BLANDIN
M. LECELLIER donne pouvoir à M. LUGAND

SECRÉTAIRE M. BLANDIN est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2025-107 – Domaine et Patrimoine – Acquisition foncière parcelle ZI 342

Monsieur Benoît LUGAND, adjoint en charge de l'urbanisme présente le rapport suivant :

Rapport :

En 2008, la parcelle ZI 342 a été créée en lien avec la création du lotissement des Coteaux de la Borderie. En effet, la propriété riveraine, adressée aujourd'hui au 26bis Rue Joseph Lancelot, a modifié sa limite de propriété nord fin de tracer un chemin piéton.

Il avait été convenu entre les propriétaires (consorts Gilot) de la parcelle et le lotisseur privé (Sarl Espace Foncier Aménagement) de procéder à un échange de terrain. Le lotisseur a bien procédé à la vente de sa parcelle mais l'acquisition en retour a été omise. Par la suite, les espaces publics ont été rétrocédés à la commune, mais une partie du chemin piéton reste encore aujourd'hui propriété privée.

Il est donc proposé d'acquérir à titre gracieux la parcelle cadastrée section ZI n°342, d'une contenance de 12m².

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251208-D2025107B-DE



Ceci exposé,
Vu le code général des collectivité territoriales ;
Considérant qu'il est de l'intérêt général d'acquérir cette parcelle ;

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accepte** l'acquisition à titre gracieux la parcelle cadastrée section ZI n°342 d'une contenance de 12m² aux Consorts GILOT,
- **Désigne** l'Office notarial PIED – LE POUPON de Retiers pour assister la commune dans la transaction,
- **Précise** que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la commune,
- **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance
Bertrand BLANDIN